

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 11

Votants : 12

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 novembre 2023 à 20 heures

Date de la convocation :

31 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Jean-Claude FOUREZ - Joffrey DUBOST - Yann BAIMA - Florence COLLONGE - Eric REISET - Bruno JAMBON.

Excusés ou absents : Cyndie JEAN - Céline DUMAS - Gilles DUFOUR - Julie DESCROIX (pouvoir à Valérie BEAUMONT).

Monsieur Jean-Claude FOUREZ est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Informations sur les décisions prises par délégation
- Choix de scénarii pour la rénovation du bâtiment du CEP
- Vente de terrains des Hospices
- Rapport 2022 Prix et Qualité du Service Public eau potable
- Assistance Technique départementale
- Groupement de commandes de la CCSB
- Déneigement
- Location d'un étage du CEP
- Temps de travail du poste adjoint technique entretien des bâtiments
- Lignes directrices de gestion
- Prime pouvoir d'achat
- Point sur les travaux des commissions communales
- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

- La décision de non préemption sur la parcelle cadastrée section B n° 453 située rue de la Croix Rousse appartenant à M. Guy Fiard.
- La décision de non préemption sur le lot 6 du lotissement le Clos des Vignes, parcelles cadastrées section B n°604 et 653 situées rue de la Croix Rousse appartenant à la SNC Le Clos des Vignes.

CHOIX DE SCENARIII POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT DU CEP

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment du CEP, l'assistant à maîtrise d'ouvrage ACS a réalisé un état des lieux et une analyse de l'existant. En tenant compte des souhaits de la commune à savoir un local au rez-de-chaussée à vocation commerciale ou tertiaire et un logement par étage. Des scenarii sont proposés pour lesquels il convient de faire un choix.

Le Conseil municipal, après discussion, fait le choix suivant, à l'unanimité :

- Rez-de-chaussée : local pour profession libérale,
- 1^{er} étage : logement
- 2^{ème} étage : logement

Ce choix sera transmis à l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui lancera la phase de programmation des travaux.

VENTE DE TERRAINS DES HOSPICES DE BEAUJEU

L'information de la vente de six parcelles de bois appartenant aux Hospices de Beaujeu est parvenue en mairie par l'intermédiaire d'une demande de certificat d'urbanisme. Quatre de ces terrains sont situés dans la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) qui dépend des Espaces Naturels Sensibles du Massif d'Avenas. Ces parcelles font partie du site des Mines de Lantignié sur lesquelles la commune travaille pour la sécurisation des entrées de certaines galeries et sur le projet de classement en site Géopark.

Après avoir contacté les services du Département du Rhône, compétent pour les ENS, un courrier a été adressé à Maître Le Cacheux, notaire en charge du dossier, pour l'informer de l'intérêt de la commune pour ces terrains et du projet de préemption. La réponse du notaire s'est avérée condescendante en rappelant que la commune serait bien consultée lorsqu'un compromis sera signé et qu'elle pourra alors exercer son droit de préemption. Les relations sont tendues et compliquées avec Maître Le Cacheux du fait de différends sur un autre dossier.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Monsieur Théo Nesme qui est en négociation avec les Hospices de Beaujeu pour l'achat de ces terrains sur lesquels il prévoit d'installer des ruches.

Les conseillers municipaux se demandent s'il n'est pas possible que la vente se fasse pour les six lots entre M. Nesme et les Hospices de Beaujeu et que celui-ci revende le même jour à la commune les quatre terrains situés dans l'ENS. Cette procédure éviterait la préemption par la SAFER qui revendra ensuite aux personnes intéressées (solution plus onéreuse). Renseignements seront pris auprès d'un notaire.

Les services départementaux ont informé qu'ils prendront à leur charge la moitié du prix d'achat des terrains car ils sont situés dans l'ENS.

RAPPORT 2022 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente aux conseillers le Rapport 2022 sur le Prix et la Qualité du Service eau potable du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport RPQS 2022 du SMEVA.

ASSISTANCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Département du Rhône propose les services de l'Agence Technique du Département du Rhône (ATDR) qui vise à apporter aux communes un accompagnement qualitatif concret avec des missions de conseil de coordination et d'accompagnement dans les domaines suivants :

- Voirie/aménagement de l'espace public,
- Bâtiment/maitrise de l'énergie,
- Eau/assainissement/cours d'eau,
- Ingénierie financière.

Une convention d'adhésion pour les missions est proposée avec une participation fixée à 1 € par habitant. Les missions de conseil sont gratuites et les missions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Oeuvre sont payantes avec toutefois une remise sur les coûts journaliers.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les termes de la convention ATDR ci-annexée, à compter du 01/01/2024.
- DIT que cette somme sera inscrite au compte 6558 du budget 2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout avenant ou document pouvant s'y rapporter.

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCSB

Par délibération en date du 20/12/2022, la commune a approuvé la convention de mutualisation des services 2022-2026 avec la CCSB sans toutefois retenir le service commun Marchés publics, achats et groupements de commandes.

Il est proposé de choisir ce service, notamment pour les groupements de commandes concernant les appareils de sécurité qui devrait être lancé prochainement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AJOUTE**, à son choix d'adhésion aux services communs faisant l'objet d'une refacturation dans le cadre de la convention de mutualisation des services 2022-2026 avec la CCSB le service suivant :
 - Marchés publics, Achats et Groupements de commandes (à compter du 1er janvier 2024)
- **ACCEPTE** les modalités de refacturation des services communs,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

DÉNEIGEMENT

Les élus s'interrogent sur la question du déneigement. Il est proposé de recourir à M. Hammoun Pascal qui a créé une microentreprise de prestations. Il connaît bien les chemins du village et il pourra disposer du tracteur de la commune. Le conseil municipal se prononce avec 6 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention. Les justificatifs requis lui seront demandés.

LOCATION D'UN ÉTAGE DU CEP

Une demande est parvenue en mairie pour la location d'un local dans le bâtiment du CEP jusqu'à Noël. Le 1er étage est actuellement occupé par le stockage de mobilier d'une personne se trouvant en difficulté. Le 2ème étage peut être proposé. Il convient de se prononcer sur le principe et, le cas échéant, de fixer les conditions. Il est proposé d'autoriser l'occupation jusqu'à Noël et de demander uniquement les charges d'électricité. Le conseil approuve.

TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE ADJOINT TECHNIQUE ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Actuellement, le poste comprend 8,5 heures hebdomadaires. Il est proposé de modifier ce poste en ajoutant les heures effectuées durant l'été pour des travaux relatifs au fleurissement (soit 4,5 heures hebdomadaires sur 3 mois). Le poste ainsi modifié passerait à 11 heures hebdomadaires. Le Comité Social Territorial du CDG69 en séance du 16 octobre 2023 a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME le poste d'adjoint technique de 8,5 heures hebdomadaires.
- DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 11 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Considérant la loi n° 84-53 par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, la commune doit déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, les orientations générales en matière de mobilité, de promotion et de valorisation des parcours pour ses agents.

Cette définition des Lignes Directrices de Gestion (LDG) doit tenir compte des effectifs et des projets de la collectivité, pour une application à compter du 01/01/2024.

Considérant que ces lignes directrices de gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité territoriale.

Considérant que par dérogation, pour les collectivités territoriales et établissements publics affiliés à un centre de gestion, les LDG en matière de promotion interne sont définies par le centre de gestion.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du CDG69 du 16/10/2023 qui a rendu un avis favorable sur le projet de LDG de la commune.

Considérant que les LDG peuvent être prises pour une durée de 6 ans maximum, ce qui est notre cas.

Les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne sont arrêtées comme suit :

Les critères de la collectivité s'articulent autour de deux axes :

- o **Valeur professionnelle :**
 - Appréciation générale sur les 3 derniers entretiens
 - Expression de sa demande d'avancement par l'agent lors de l'entretien professionnel
 - Avis du supérieur hiérarchique, et/ou du Maire
- o **Acquis de l'expérience professionnelle :**
 - Adéquation entre le grade sollicité et la fonction sur le poste actuellement occupé ou dans le cadre d'un changement de poste envisagé
 - Présentation et/ou Réussite aux concours et examens professionnels
 - Date d'obtention du dernier avancement : pas d'avancement si le dernier avancement date de moins de 5 ans, sauf en cas de changement de poste ou prise de nouvelles fonctions.

Les avancements de grade prennent effet au 1^{er} janvier de chaque année.

Les LDG en matière d'avancement de grade ainsi définies serviront de critères de pré-sélection des dossiers de promotion interne, les dossiers de PI étant eux soumis aux LDG du CDG69.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Le gouvernement a proposé la création d'une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents publics de la fonction publique territoriale. Le décret prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Il prévoit dans la fonction publique territoriale, par catégorie de bénéficiaires, les conditions d'éligibilité et les modalités de versement de cette prime.

Le conseil municipal, après discussion, est favorable à l'application de cette prime avec les montants maximums. La prime pouvoir d'achat pourra être versée en 2024 et sera proportionnelle au temps de travail. Toutefois, l'avis du Comité Social du CDG 69 est requis préalablement à la délibération.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

o **École**

Madame Pelissier résume le dernier conseil d'école au cours duquel les projets de l'année scolaire 2023/2024 ont été présentés. 84 enfants sont prévus à la rentrée de septembre 2024. Le sujet de la sécurisation de l'entrée de l'école et de la vitesse de circulation aux abords de l'école a été évoqué.

o **Finances**

Madame Beaumont propose de vendre en occasion les matériels non utilisés suivants : le Tableau Blanc Interactif, le tractopelle. Des personnes intéressées ont fait une offre. A étudier.

o **Bâtiments**

Monsieur Bruno Jambon rappelle le projet de réhabilitation de la salle des sports en salle polyvalente avec une approche de performance énergétique. Cette opération demande de nombreuses démarches administratives et techniques qui prennent du temps. Afin que le bureau d'études puisse réaliser l'étude de faisabilité, il est nécessaire de recenser les besoins de chacun des utilisateurs actuels ou futurs en termes d'espace, d'équipements, rangements, etc...

Une réunion de concertation est proposée sur place le 30 novembre afin de visualiser les différentes possibilités avec la constitution d'un groupe de réflexion comprenant les clubs de sports, les associations de la commune, les agents, des référents en matière de cuisine collective et de différents corps de métiers du bâtiment ainsi que les élus.

o **Social**

Madame Collonge signale que les commerçants du marché hebdomadaire conditionnent leur présence si le marché est maintenu vers la route départementale car il leur semble être plus visibles.

Un marché de Noël sera organisé par le Sou des écoles le 1er décembre vers la cabane du basket avec des producteurs et des créateurs artisanaux.

Une nouvelle formation PSC1 pourrait être envisagée en avril 2024, des personnes étant sur liste d'attente.

o **Communication/fêtes et cérémonies/culture**

Monsieur Fourez rappelle que les articles destinés au bulletin communal doivent être transmis en mairie rapidement.

Monsieur Reiset informe que les démarches concernant l'organisation d'un festival culturel sont en cours. L'association LAC Lantignié Art Culture a été créée.

Le goûter des anciens est prévu le 10 décembre à la salle des fêtes. Un courrier sera envoyé prochainement.

Cérémonie de commémoration du 11 novembre à partir de 10 heures 30.

QUESTIONS DIVERSES

de
Pas question diverse abordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

N° de délibération	Objet
DCM/2023/11/07//01	Rapport 2022 Prix et Qualité du Service Eau potable
DCM/2023/11/07//02	Agence Technique du Département du Rhône
DCM/2023/11/07//03	Convention de mutualisation avec la CCSB – Groupement de commandes et marchés publics
DCM/2023/11/07//04	Temps de travail du poste adjoint technique entretien des bâtiments

Le secrétaire de séance, Jean-Claude FOUREZ

Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX

Procès-verbal mis en ligne et affiché le :

26 DEC. 2023